

MAIRIE DE VILLENEUVE-D'AMONT

25270

Tél : 03.81.89.51.51
Mail : mairie@villeneuve25270.fr

ARRETE n°15/2024 du 26/09/2024

AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN COMMERCE AMBULANT

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de commerce,

Vu la demande en date du 23/09/2024, par laquelle Monsieur DEMEULEMEESTER Johny sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : M. DEMEULEMEESTER Johny est autorisé à occuper un emplacement sur la Place de la Mairie en vue d'exercer son commerce.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire uniquement du 27/09/2024 au 28/09/2024. L'autorisation est valable pour un véhicule de type Renault Master. Le stationnement ne devra pas gêner la circulation.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Fait à Villeneuve d'Amont
Le 26/09/2024

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

